



REF. ORTHOPHONISTE

ORTHOPHONISTE - CDD 3 mois - 100% - SPAD

Caractéristiques du poste

Type de contrat : **CDD 3 mois, immédiate**

Modalité : **Temps plein**

Pôle d'affectation : **ADIS (ex PHASEDDIA)**

Lieu : **SPAD (ex DAPELA)**

 **POSTULER**

1. GRADE, METIER, EMPLOI

Grade : Orthophoniste

Emploi : Orthophoniste

Métier : Orthophoniste

Temps 100%

2. RATTACHEMENT HIERARCHIQUE ADMINISTRATIF ET FONCTIONNEL

L'orthophoniste est placé sous l'autorité hiérarchique de la Direction des Soins : Directeur des Soins, Cadre Supérieur de Pôle, Cadre de Santé et sous l'autorité hiérarchique fonctionnelle du Médecin Chef de Pôle et des responsables médicaux des services.

3. AMPLITUDE HORAIRE – HORAIRES – CYCLE

Temps de travail : temps plein sur la base d' un cycle hebdomadaire de 38 h 20

Horaire de journée dans une amplitude modulable en fonction de l'activité de la structure

Repos : samedi/dimanche et jours fériés

Congés pris dans le respect de l'organisation du service

4. AFFECTATION

Pôle : ADIS

Structure interne : SPAD

Unités de soins : Copernic - Itard - Requet - CMP - CATTP - HDJ

Unités fonctionnelles : 1922 - 1330 - 1326 - 1170 - 1090 - 1340

5. CARACTERISTIQUES DU LIEU D'EXERCICE

Le SPAD structure sanitaire du ADIS est constitué de :

- deux unités d'hospitalisation à partir de 20 ans : Copernic (16 lits), Itard (12 lits dédiés au polyhandicap)
- une unité d'hospitalisation pour les patients de 16 à 20 ans : Requet (11 lits)
- un CATTP
- un CMP
- un HDJ

Le SPAD prend en charge des patients présentant des troubles psychiatriques associés à des troubles du spectre de l'autisme, et/ou polyhandicap, des troubles cognitifs sévères, des troubles somatiques.

Par ailleurs le pôle ADIS, regroupe aussi 4 structures internes médico-sociales autour de l'hébergement et de services d'expertise (diagnostique et accompagnement) : MAS - SESSAD Les Passementiers – le Centre DONALD T et l'Equipe Mobile Autisme.

6. DEFINITION GENERALE DE LA FONCTION

L'orthophoniste intègre une équipe pluri-professionnelle de soins.

L'orthophonie concerne toutes les fonctions associées à la compréhension, à la réalisation et à l'expression du langage oral et écrit, ainsi qu'à toutes les autres formes de communication non verbale.

L'orthophoniste prévient, évalue et prend en charge aussi précocement que possible, les troubles de la voix, de l'articulation, de la communication, de la parole, de la déglutition oro-pharyngée ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression.

L'orthophoniste dispense l'apprentissage d'autres formes de communications non verbales permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions.

L'orthophoniste établit dans le cadre de la prescription médicale un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le bilan prend en compte les caractéristiques du patient au niveau social, économique et culturel.

7. ACTIVITES PRINCIPALES

Intervention dans les unités d'hospitalisation complètes, ambulatoires, en collaboration avec les équipes pluri-professionnelles

- Observation clinique, recueil des données nécessaires auprès des patients, de l'entourage et des professionnels
- Réalisation sur prescription médicale de bilans et évaluations individuelles avec les tests appropriés à la pathologie et l'état clinique du patient

- Participation aux consultations du CMP lorsque l'avis et les compétences en orthophonie sont requises par le médecin
- Participation à l'élaboration du projet thérapeutique du patient
- Elaboration du projet de rééducation, qui s'inscrit dans une dynamique de travail pluri professionnelle
- Réalisation des actes retenus dans le cadre du projet de soins en séances individuelles et/ou groupales
- Evaluation des progrès thérapeutiques, réajustement du projet de rééducation
- Transmission des informations pour assurer la traçabilité nécessaire au suivi, à l'évolution du patient pour une prise en charge globale de la personne
- Participer à l'encadrement des étudiants et partager ses connaissances avec les professionnels ; contribuer à l'élaboration d'un parcours de stage pour les étudiants en orthophonie
- Rédiger des notes cliniques et de synthèse
- Rendre compte de son activité

8. COMPETENCES ET QUALITES REQUISES

Capacités à :

- travailler en équipe pluri-professionnelle sur plusieurs structures de soins
- garder la juste distance dans les situations de travail
- mobiliser ses connaissances cliniques dans l'élaboration des projets thérapeutiques
- transmettre ses connaissances dans un échange interactif avec l'équipe pluri professionnelle pour l'élaboration du projet global de la personne
- s'inscrire dans une dynamique de travail en coordination avec les différents partenaires
- solliciter et mobiliser les ressources de l'équipe et du pôle clinique
- faire preuve de disponibilité, de réactivité et d'adaptabilité
- entrer en relation, avoir le sens de l'écoute
- s'ouvrir à des approches thérapeutiques variées et à des techniques de prise en charge innovantes
- s'auto évaluer et réajuster sa pratique

8.1. Formation requise

- Certificat de capacité en orthophonie

8.2. Expérience professionnelle souhaitée

- Expérience clinique auprès de personnes atteintes de troubles psychiatriques, et/ou de troubles envahissants du développement et/ou polyhandicap et retard mental

8.3. Connaissances spécifiques souhaitées

- Connaissances cliniques en particulier sur les Troubles Envahissants du Développement et de la déficience intellectuelle

8.4. Connaissances spécifiques attendues

- Maitrise des tests et des bilans orthophoniques
- Connaissance et respect du secret professionnel
- Connaissance et respect des règles et devoirs des agents de la fonction publique hospitalière
- Pratique de l'informatique
- Etre titulaire du permis B

Dans le cadre de sa politique handicap, le Centre Hospitalier LE VINATIER est ouvert à toute candidature de professionnel porteur de handicap.

CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER BP 30039 - 95 BD PINEL 69678 BRON CEDEX